

Sécurité

La police municipale de Ouistreham Riva-Bella étend son rayon d'action aux communes de Colleville-Montgomery et de Saint-Aubin d'Arquenay

Invitation presse :

Signature de la convention par les Maires des trois communes
Vendredi 19 février, 18h30, Hôtel de Ville, Ouistreham Riva-Bella



Les communes de Ouistreham Riva-Bella, de Colleville-Montgomery et de Saint-Aubin d'Arquenay, représentées par leurs Maires respectifs Romain BAIL, Frédéric LOINARD et Bertin GEORGE, ont décidé de créer une police pluri-communale. La police de Ouistreham Riva-Bella sera donc autorisée, avec la signature de cette convention, à patrouiller sur le territoire des trois communes.

Un régime spécifique existe pour la mise à disposition de services de police municipale d'une commune à l'autre. Il se formalise par l'établissement d'une convention, après délibération des conseils municipaux, pour une durée minimale d'un an. Dans le cas de Ouistreham Riva-Bella, Colleville-Montgomery et Saint-Aubin d'Arquenay, la convention sera établie pour 3 ans.

La commune de Ouistreham Riva-Bella possède un service de 11 agents expérimentés dans la Police municipale, dont les moyens et l'organisation, avec les rotations horaires actuelles, permettent un redéploiement de certains agents sur d'autres communes. Depuis 2017, la police municipale de Ouistreham Riva-Bella a démontré sa capacité de mutualisation et l'efficacité de ce système sur le territoire de Colleville-Montgomery.

A l'instar de Colleville-Montgomery, c'est aujourd'hui la commune de Saint-Aubin d'Arquenay qui sollicite la mise à disposition du service de police municipale de Ouistreham Riva-Bella.

Cette commune en expansion démographique, qui ne possède aucun agent de police municipale, est située sur un axe de forte circulation et doit faire face à de nombreuses incivilités et irrespects du code de la route qui mettent en danger la population, notamment sur le chemin des écoles.

Par ailleurs, sur les animations et autres événements de la commune, il devient nécessaire de disposer ponctuellement d'une force de police pour maintenir et veiller au respect de la réglementation en vigueur sur le territoire communal.

Il sera acté que 350 heures par an seront allouées pour cette mise à disposition en contrepartie d'une participation financière de la commune de Saint-Aubin d'Arquenay aux frais de mise à disposition, à hauteur de 10 000€ annuels.

Cette convention a, aussi, pour objectif de poursuivre la politique engagée par la commune de Ouistreham Riva-Bella de mutualisation des services destiné à améliorer la qualité du service à la population. Cela permettra également de développer une action plus performante et plus efficiente des services sur un terrain élargi, instaurant ainsi une nouvelle solidarité entre communes voisines.

INVITATION PRESSE

Romain BAIL, Maire de Ouistreham Riva-Bella
& Vice-Président Caen la mer Ports, Littoral et Tourisme

Frédéric LOINARD, Maire de Colleville-Montgomery

Bertin GEORGE, Maire de Saint-Aubin d'Arquenay

et les Conseils Municipaux

ont le plaisir de vous inviter

**à la signature de la convention de mise à disposition des services
de police municipale entre les Maires
de Ouistreham Riva-Bella,
Colleville-Montgomery &
Saint-Aubin d'Arquenay**

Le vendredi 19 février 2021, à 18h30

Hôtel de Ville
Ouistreham Riva-Bella

RSVP : Service communication, par retour de ce mail ou au 02 31 97 73 19 / 02 31 97 74 35

Contact presse :

Junior BRICHART, Directeur de Cabinet : 02 31 97 73 80/07 62 14 22 16 – directeur.cabinet@ville-ouistreham.fr